

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2016/.....¹⁹⁹/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2016/014/AN
DU 10 JUIN 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2016/014/AN du 10 juin 2016, portant autorisation de ratification de l'Accord de financement pour l'achat d'équipements dans le cadre du projet de réhabilitation de la Centrale Electrique de Kaloum – 5 entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ...2.8 JUIN 2016.....


Prof. ALPHA CONDE